

la ligue de
l'enseignement
séjours éducatifs

Classes de découvertes et séjours scolaires courts

Guide
pratique de
l'enseignant



Les séjours scolaires : des outils pédagogiques au service de la réussite des élèves

Mettre en place une sortie scolaire nécessite une bonne organisation et des partenaires fiables afin de préparer et de mener à bien son projet.

En réalisant ce guide, la Ligue de l'enseignement a pour objectif de vous aider et vous guider, depuis la recherche d'un centre d'accueil approprié jusqu'à la réalisation de votre séjour.

Mise en œuvre pédagogique, démarches administratives, financement... nous sommes à votre écoute et à votre disposition pour vous apporter toutes les réponses à vos interrogations.



“Les classes de découvertes constituent pour les élèves un réel dépaysement et un moment privilégié d'apprentissage de la vie collective que chacun devrait connaître au moins une fois au cours de sa scolarité.

La découverte d'autres activités et d'autres lieux contribue, en effet, à enrichir les apprentissages et apporte une stimulation qui favorise l'acquisition de connaissances et de compétences.”

Extrait de la circulaire de janvier 2005

La Ligue de l'enseignement : votre partenaire privilégié

À partir de votre projet et de vos objectifs, nous réalisons une étude personnalisée de vos besoins. Du projet à la réalisation du séjour, votre correspondant local, le directeur du centre, les animateurs et les intervenants spécialisés mettent à votre service leurs compétences et leur professionnalisme pour vous accompagner dans toutes vos démarches.

7 bonnes raisons pour partir en classe de découvertes

Partir en classe de découvertes est un moyen privilégié pour permettre à vos élèves de :

❖ Construire les concepts de temps et d'espace

Se situer dans les nouveaux espaces, connaître le passé pour mieux appréhender le présent, projeter le futur d'un environnement donné.

❖ Améliorer ses compétences méthodologiques

S'approprier une démarche scientifique en situation, traiter l'information, observer, chercher, analyser, comparer, émettre des hypothèses, les vérifier...

❖ Réinvestir les compétences fondamentales

Écrire, lire, parler, compter pour questionner, communiquer et raconter en se servant de la stimulation d'un milieu et d'un mode de vie.

❖ S'approprier des techniques et des outils

S'exprimer, communiquer, pratiquer des activités sportives ou culturelles, utiliser des outils technologiques.

Mais surtout...

❖ Acquérir plus d'autonomie

Développer la curiosité et la créativité, donner le goût et le sens des responsabilités, apprendre à gérer la vie quotidienne.

❖ Devenir acteur de son propre avenir

Comprendre la diversité de son environnement et la structuration d'un milieu, penser globalement pour agir localement.

❖ Savoir être et vivre ensemble

Apprendre la vie sociale, la tolérance, construire une démarche citoyenne grâce à la vie en collectivité.



Un hébergement adapté

Le choix du lieu de séjour est un élément important. Un centre d'accueil fonctionnel, avenant et situé à proximité des activités choisies vous permettra de vivre agréablement votre sortie scolaire.

Nos centres, répertoriés par le ministère de l'Éducation nationale, offrent de bonnes conditions d'accueil et d'hébergement (nourriture soignée et équilibrée, logement confortable, locaux collectifs adaptés, salles de classe et d'activités).

Chaque centre est géré et animé par un directeur, coordinateur pédagogique qui assume une responsabilité morale et matérielle :

- accueil et hébergement, économat, entretien des locaux ;
- recrutement, encadrement et coordination de l'équipe éducative ;
- assistance sanitaire et relations avec les professionnels de santé du lieu d'implantation ;
- organisation des activités : écoute des enseignants pour la préparation avant le séjour, démarches auprès des intervenants, aide à la réalisation des projets pédagogiques, préparation des programmes d'activités.

Mer, montagne, campagne... la Ligue de l'enseignement propose plus de 120 centres agréés, répartis dans toute la France.

Un encadrement sécurisant

Pour garantir la sécurité des élèves, les textes définissent des taux d'encadrement pour la vie collective (transport et activités de découvertes) et les activités physiques et sportives.

En cycle 1, 2 et 3, l'encadrement durant un voyage de classe doit obéir à la règle suivante :

- au minimum deux adultes dont l'enseignant,
- en maternelle (PS, MS, GS), au-delà de 16 élèves, un adulte supplémentaire par tranche de 8 élèves,
- en élémentaire, au-delà de 20 élèves, un adulte supplémentaire par tranche de 10 élèves.

Pour l'encadrement de la vie quotidienne, il est important que les personnes choisies (parents d'élèves, animateurs...) aient une compétence reconnue et participent activement à la préparation du séjour. Le Bafa est conseillé pour les personnes chargées de la vie collective et des activités de découvertes.

À noter : un titulaire d'une attestation ou d'un brevet de secourisme (AFPS, BNS, BNPS, PSC1) est obligatoirement présent sur le centre d'accueil (facultatif pendant le transport).

Le chauffeur ne peut jamais être pris en compte pour le calcul du taux d'encadrement.

Titulaires des diplômes requis et agréés par l'Éducation nationale, nos équipes sont régulièrement évaluées dans leurs fonctions.



Le transport

Le choix d'un moyen de transport se fait en fonction de la distance à parcourir pour rejoindre le lieu de séjour, des besoins en déplacement sur place, de l'âge des élèves, et bien entendu du budget disponible.

En train : la SNCF propose des tarifs spéciaux pour les groupes scolaires qui, sous certaines conditions, peuvent offrir une réduction importante. Il est recommandé de réserver le plus tôt possible pour bénéficier des meilleures offres.

En car : souple et économique, c'est le moyen de transport le plus utilisé pour les voyages scolaires. Il permet de rejoindre un lieu d'hébergement peu desservi et d'éviter des changements. L'encadrement des élèves est rendu plus facile.

Par sécurité, nous n'utilisons que les services d'entreprises dûment enregistrées au répertoire départemental de l'inspection académique. Votre correspondant local "Ligue de l'enseignement" peut vous aider à organiser les transports jusqu'au centre et/ou sur place.

L'assurance

Avant votre séjour, vérifiez que les élèves sont assurés en responsabilité civile et individuel accident. Il vous revient également de contracter une assurance pour la classe type contrat d'établissement (Apac, MAIF, MAE...).

La Ligue de l'enseignement souscrit systématiquement une assurance "classes de découvertes" auprès de l'Apac.

L'autorisation de départ

Pour toute sortie scolaire avec nuitée(s), une demande d'autorisation préalable est nécessaire. Elle doit être signée par le directeur de l'école puis adressée à votre IEN :

5 semaines au minimum avant le départ pour une sortie dans votre département,

8 semaines au minimum avant le départ pour une sortie dans un autre département,

10 semaines au minimum avant le départ pour un séjour à l'étranger.

Important : pour de nombreuses académies, ces délais s'entendent hors vacances scolaires.

Par précaution, prévoyez 1 ou 2 semaines supplémentaires pour anticiper d'éventuels contretemps : pièce manquante, modification d'un élément, retard administratif...

Documents à fournir :

- l'annexe 2 du BO : coordonnées de l'école et du centre, agréments du centre, durée de la sortie, financement du projet, encadrement,
- les attestations de qualification des intervenants extérieurs (Bafa, AFPS, brevet sportif si nécessaire...),
- le projet pédagogique et éducatif,
- le programme détaillé du séjour,
- les actions ultérieures,
- l'annexe 3 du BO : informations sur le transport.



Faciliter le financement de votre projet

De nombreux organismes proposent des aides au départ, n'hésitez pas à les solliciter :

- ❖ **Les collectivités territoriales** : les communes, les communautés de communes, ainsi que certains conseils généraux apportent leurs contributions, parfois conditionnées à une durée minimale de séjour. Certaines collectivités proposent un transport gratuit par an.
- ❖ **Des bourses ou aides à projet** : selon la durée et le thème de votre classe de découvertes, des bourses spécifiques peuvent vous être accordées, en particulier dans le domaine de l'éducation à l'environnement.
- ❖ **L'établissement scolaire** : la coopérative, au travers d'actions solidaires menées par les élèves, ainsi que l'association de parents peuvent aussi être sollicitées.
- ❖ **Les familles** : leur participation doit être la plus réduite possible, afin qu'aucun enfant ne soit écarté pour des raisons financières. Par ailleurs, les familles peuvent bénéficier d'aides de la part de leur comité d'entreprise ou de la caisse d'allocations familiales. Elles ont aussi la possibilité de payer avec des chèques vacances.
- ❖ **Des actions d'autofinancement** : vente de journaux réalisés par les enfants, vide-grenier, loto... sont un autre moyen de récolter des fonds.

Votre correspondant local "Ligue de l'enseignement" vous conseillera sur les actions possibles pour améliorer l'autofinancement du projet pour mieux diminuer la part des familles.

Un budget bien préparé

Évaluer le budget d'un voyage scolaire ne présente aucune difficulté particulière. Cela nécessite toutefois de n'omettre aucun poste, en dépenses comme en ressources.

Le budget, même s'il n'est encore que prévisionnel, doit être équilibré et détaillé. Les dépenses et ressources sont indiquées par poste. Le coût des accompagnateurs est isolé des prestations servies aux élèves, et les ressources qui lui correspondent sont spécifiées.

Les principaux postes de dépenses sont :

- le transport (avion, train ou car, sans oublier les déplacements sur place),
- l'hébergement,
- la restauration (éventuels petits déjeuners ou repas pris lors des voyages ou hors du centre d'accueil),
- les visites (billetterie, guide éventuel...),
- le coût des intervenants extérieurs (animateurs, éducateurs sportifs...),
- les assurances,
- le matériel pédagogique.

Afin de vous aider dans le calcul de votre budget, la Ligue de l'enseignement vous donnera un devis détaillé de chaque prestation à laquelle vous souhaitez souscrire.





Rôle des parents accompagnateurs

L'investissement de la part des accompagnateurs dans l'encadrement de la vie quotidienne permet à l'enseignant de se concentrer sur la réalisation de sa classe de découvertes. Il est primordial d'échanger ensemble sur les objectifs pédagogiques et de les informer des responsabilités de chacun des intervenants.

Les bénévoles qui accompagnent un voyage scolaire sont considérés comme des "collaborateurs occasionnels du service public d'enseignement".

	RÔLES PÉDAGOGIQUES	RÔLES TECHNIQUES
LEVER	Aider l'enfant en favorisant l'éveil et le développement de l'autonomie dans les temps de vie quotidienne.	Prise en charge des levers échelonnés. Veiller à ce que les enfants fassent leur lit et rangent leur chambre, les aider si besoin. Rangement du linge propre et du linge sale des enfants. Veiller au bon déroulement de la toilette. Préparer avec les enfants les affaires dont ils ont besoin pour les activités de la journée. Gestion éventuelle des petits incidents nocturnes (pipis au lit, retirer et changer les draps, changement des pyjamas, amener le tout à la lingerie).
REPAS	Faire prendre conscience aux enfants de l'importance des repas. Apprendre à l'enfant les bases d'une bonne alimentation, à maîtriser les quantités afin d'éviter le gaspillage.	Accompagner les enfants à la salle à manger. Les aider à se servir, vérifier qu'ils mangent de tout. Veiller au respect des régimes alimentaires spécifiques. Se répartir aux tables des enfants, discuter avec eux et veiller au calme, les aider au débarrassage des tables.
TOILETTE	Apprendre l'hygiène.	Veiller au bon déroulement de la toilette et de la douche, du rangement du linge. Gérer les petits soucis et chagrins éventuels.
COUCHER ET NUIT	Veiller à la sécurité des enfants et à leur bonne santé.	Assurer le coucher, faire une ronde en fin de soirée, assurer la garde de nuit.



Côté santé

Durant un voyage scolaire, l'enseignant agit dans le même cadre juridique que lorsqu'il est dans l'établissement. Responsable de la santé de ses élèves, quelques règles de bon sens et des dispositions particulières sont à suivre avant et pendant le séjour.

La traditionnelle **“fiche de liaison sanitaire”** ou **“fiche santé”** est un élément important de la préparation d'un voyage scolaire. Elle permet aux familles de transmettre à l'enseignant des informations qui peuvent se révéler capitales en cas de problème de santé chez un élève. Parallèlement, elle permet à l'enseignant de disposer de tous les éléments dont il peut avoir besoin.

N'hésitez pas à la transmettre aux familles plusieurs semaines avant le départ pour leur laisser le temps de la compléter correctement.

Pour les enfants suivant un traitement médical, le responsable de séjour doit disposer des documents suivants :

- une autorisation de soins donnée par le responsable légal en cas d'accident ou de maladie aiguë,
- la fiche de liaison sanitaire, remplie de façon lisible, et signée,
- les ordonnances valides, et les médicaments dans leurs boîtes d'origine, marquées au nom de l'enfant, et accompagnées de la notice. Les médicaments et ordonnances sont sous la seule responsabilité du responsable du groupe.

Important : si un enfant tombe malade pendant le voyage, **aucun traitement, même le plus “léger” ne doit être donné sans avoir au préalable consulté un médecin** (muni de la fiche de liaison sanitaire).

N'oubliez pas...

D'apporter une trousse de secours (uniquement pour les petits bobos) et de noter les soins effectués.

Attention : la fiche sanitaire ne peut pas comporter de rubrique concernant les antécédents médicaux ou le nom de maladies antérieures ou actuelles. Seul un courrier médical à l'attention du médecin ayant à intervenir auprès de l'enfant peut être demandé.

Par contre, il est essentiel et fondamental de solliciter les parents pour qu'ils vous signalent toutes manifestations, symptômes ou crises pouvant survenir chez leur enfant, ainsi que tout traitement régulier ou occasionnel nécessaire.

Nous nous adaptons aux situations les plus délicates, en faisant appel si besoin aux professionnels de la santé. Nos assistants sanitaires veilleront à faire suivre les traitements prescrits.



Une alimentation saine

Sur tous nos séjours, nous servons une alimentation de qualité, équilibrée et variée, en quantité adaptée. Une attention toute particulière est portée à l'hygiène alimentaire et à la diététique.

Allergies alimentaires : il est indispensable de nous transmettre, dès l'inscription, tous les documents médicaux et PAI afin que nous puissions évaluer notre capacité à respecter les interdictions alimentaires liées à des risques allergiques. Si l'interdiction pour raisons médicales était impossible à mettre en œuvre, nous vous le ferons savoir et nous chercherons ensemble, et avec la famille, une solution pour pouvoir accueillir l'enfant sans risque pour sa santé.

Coutumes alimentaires

Notre projet éducatif repose sur le principe de la laïcité. Cependant l'organisation des séjours et les différents projets présentent des spécificités qui peuvent interférer avec le respect absolu de certaines convictions ou croyances.

Le refus de consommer certains aliments n'a que peu d'incidences. Dans la plupart des cas nous opterons pour le remplacement ou la compensation de ces aliments par d'autres au cours du repas. Les parents ou responsables légaux de l'enfant sont invités à nous en informer au moment de l'inscription.

Le respect d'autres demandes ou exigences alimentaires est difficilement réalisable. Nous sommes également dans l'impossibilité de prendre en compte d'autres demandes ou exigences alimentaires qui peuvent entraîner une perturbation de l'organisation des activités pour l'ensemble du groupe et avoir des répercussions importantes sur le processus biologique de l'enfant. C'est le cas du strict respect du jeûne, dans le cadre du Ramadan (ni aliments, ni boissons) entre le lever et le coucher du soleil.



MÉMENTO

pour l'organisation
de votre classe de découvertes

La Ligue de l'enseignement vous
accompagne à chacune de ces étapes :

❖❖❖ 6 À 10 MOIS

AVANT LE DÉPART

Élaboration et proposition de votre projet pédagogique, identification des objectifs visés :

- ✓ contact avec la Ligue de l'enseignement,
- ✓ choix des activités, de la période et du lieu de séjour,
- ✓ information au conseil d'école et aux parents d'élèves,
- ✓ établissement du budget (recherche de financements...),
- ✓ confirmation de votre inscription avec l'accord des parents.

De la signature de la convention

❖❖❖ JUSQU'À 10 SEMAINES

AVANT LE DÉPART

Concrétisation du projet :

- ✓ signature de la convention,
- ✓ rédaction de votre projet pédagogique,
- ✓ demande d'autorisation de sortie auprès de l'inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) dans les délais impartis selon votre séjour,
- ✓ communication des documents nécessaires aux familles à l'occasion d'une réunion.

❖❖❖ 10 SEMAINES

À 15 JOURS

AVANT LE DÉPART

Information aux familles, organisation matérielle :

- ✓ **avec les familles** : collecte et vérification des autorisations parentales, de sorties du territoire et des attestations d'assurance... ;
- ✓ **avec la Ligue de l'enseignement** : transmission des informations spécifiques (listes des élèves, des accompagnateurs, horaires...).

❖❖❖ 15 JOURS

AVANT LE DÉPART

Derniers préparatifs et mises au point éventuelles :

- ✓ contact avec le transporteur pour confirmer heure et lieu de départ,
- ✓ vérification des paiements des familles,
- ✓ prévenir par écrit l'IEN des modifications éventuelles du projet.

❖❖❖ AU RETOUR

- ✓ Réalisation des bilans,
- ✓ envoi du compte-rendu du dossier de l'Éducation nationale à votre IEN,
- ✓ réunion conviviale éventuelle avec les parents et les partenaires.

Votre contact local